

Plan Piétons à Paris

Les 3.000 km de trottoirs parisiens laissés en déshérence

L'association **Les Droits du Piéton** est la seule à représenter les millions de piétons qui utilisent quotidiennement les quelque 3.000 km de trottoirs de la capitale. Elle est la plus ancienne des associations représentant et défendant des usagers de la route et de la rue, créée bien avant les associations de cyclistes, motocyclistes ou automobilistes.

L'association ne peut que se féliciter de l'annonce par la Mairie de Paris d'un plan piétons qui veut « *favoriser la marche urbaine comme mode de déplacement* » et rendre les rues de la capitale « *plus sûres et plus accueillantes* ».

Mais selon ce qu'on en comprend, il s'agit souvent de mesures ponctuelles : rues aux enfants, terre-pleins aménagés, réfection de grandes places parisiennes. **Malheureusement on ne voit pas de projets d'envergure qui désencombrent les 3.000 km de trottoirs parisiens de tous les obstacles qui rendent la vie difficile aux piétons et ne favorisent donc pas la marche à pied.**

A cette occasion l'association souhaite pointer du doigt l'inertie totale des autorités municipales dans deux domaines particulièrement préoccupants pour les piétons :

D'une part, **la situation des milliers de terrasses de cafés et d'étalages, abusifs** ou carrément illicites qui encombrant de très nombreux trottoirs, empêchant une circulation sereine des piétons, voire la rendant dangereuse. L'Inspection générale de la Ville de Paris a émis en avril dernier un rapport accablant mettant en cause la responsabilité de la Ville de Paris dans la gestion laxiste de ce sujet qui pénalise lourdement les piétons.

A lire sur <https://api-site.paris.fr/images/84240> .

D'autre part, **le problème des véhicules circulant et stationnant sur les trottoirs** causant ainsi une gêne et un risque réels pour les piétons. Il s'agit bien sûr des vélos et des engins de déplacement électriques (gyroroues et autres) mais surtout des motos et scooters qui stationnent et circulent par centaines de milliers chaque jour sur les trottoirs de la capitale en toute illégalité. Nos actions auprès de la Ville de Paris, mais aussi de la Préfecture de Police sont malheureusement restées vaines.

L'association **Les Droits du Piéton** demande donc avec force à la Mairie d'intégrer de toute urgence ces sujets dans sa « stratégie piéton » et de prendre des mesures efficaces pour réellement favoriser les déplacements des piétons.

Contact Presse

JP Lechevalier 06 86 79 33 23